

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026
VAGUE A

Septembre 2024



PRÉAMBULE

L'évaluation externe des formations du 1^{er} et du 2^e cycle, menée par le Hcéres, est un préalable à l'accréditation des formations prononcée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle est fondée sur l'autoévaluation préalable menée par l'établissement porteur des formations.

L'évaluation externe des formations menée par le Hcéres s'appuie sur le présent **référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle**. Celui-ci concerne les formations du 1^{er} et du 2^e cycle évaluées par le Hcéres à savoir les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), les licences, les licences professionnelles, les bachelors universitaires de technologie (BUT), les masters, les diplômes de santé (dont les diplômes de formation générale, les diplômes de formation approfondie, des capacités, des certificats et des diplômes d'État), ainsi que des diplômes d'établissement conférant le grade de licence ou de master.

Le **référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle** a pour objet d'apprécier la politique de la formation et son incidence sur ses activités et ses résultats.

Le référentiel permet de définir les **trois catégories structurantes de l'autoévaluation et de l'évaluation externe** :

Les domaines : Ils définissent le périmètre global de l'évaluation. À chaque domaine est associée au moins une référence. Le référentiel comprend quatre domaines.

Les références : Elles explicitent les attendus de l'évaluation d'une formation du 1^{er} et du 2^e cycle en reprenant ses missions, telles que les définissent les textes réglementaires en vigueur, ainsi que les grandes orientations et les pratiques qui la caractérisent. Elles précisent la façon dont ces attendus peuvent ou doivent se traduire dans le dossier d'autoévaluation de la formation et, en miroir, ceux utilisés par le comité d'experts dans l'évaluation externe pour apprécier leur degré de réalisation. Elles sont exprimées par une action mettant la formation en situation.

Les critères : Chaque référence est déclinée en un ou plusieurs critères. Les critères précisent la façon dont la référence doit se traduire dans le dossier d'autoévaluation de la formation. Ils définissent les sujets qui seront analysés par les experts pour vérifier le niveau de réponse de la formation évaluée aux attendus exprimés par la référence à laquelle ils sont associés.

Les définitions des données qualitatives et quantitatives et des éléments de preuve, incluses dans la trame du dossier d'autoévaluation, viennent préciser et expliciter les attendus du référentiel.

En se fondant sur ce référentiel, le dossier d'autoévaluation d'une formation du 1^{er} et du 2^e cycle, élaboré par l'établissement, développe les analyses critiques et les éléments de preuve concernant les références et les critères de chacun des quatre domaines pour le bilan de la période de référence.

Ce référentiel est complété par les [Repères pour l'autoévaluation des formations](#). Ce document précise le contexte dans lequel s'inscrit l'évaluation du Hcéres, ainsi que les bonnes pratiques et les attendus de l'autoévaluation des formations. Il précise aussi certains aspects du référentiel, en particulier les attendus des références et des critères en fonction de la typologie et des spécificités de la formation et de l'établissement qui la porte.

Les termes marqués d'un astérisque sont définis dans le [glossaire de l'évaluation des formations](#).

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Quatre références (1 à 4) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier la politique et la caractérisation de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer leur incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 1 : La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement.

- C1. La formation définit ses objectifs et ses débouchés, en cohérence avec les ambitions, les orientations pédagogiques et les priorités thématiques de l'établissement.
- C2. La formation est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle et en articulation avec celles des autres cycles avec lesquelles elle s'inscrit en continuum, au sein de l'établissement et/ou du site.

- C3. La formation s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au niveau local, régional et national.
- C4. La formation intègre l'apport de la pluridisciplinarité* et de l'interdisciplinarité* dans sa finalité et dans son contenu.
- C5. La formation intègre les enjeux de la transition écologique, en cohérence avec le Plan climat-biodiversité et transition écologique* de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- C6. La formation s'appuie sur les actions menées et sur les moyens obtenus dans le cadre des projets du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et de France 2030, pour dynamiser son contenu et ses dispositifs.

Référence 2 : La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.

- C1. La formation développe une offre spécifique à l'international en s'assurant de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats internationaux.
- C2. La formation inclut des mobilités entrantes et sortantes des étudiants et bénéficie, à cet effet, d'un soutien, y compris financier.

Référence 3 : La formation bénéficie d'un adossement à la recherche.

- C1. La formation intègre une formation à et par la recherche adaptée à sa finalité.
- C2. Des enseignants-chercheurs et des chercheurs des disciplines de la formation participent aux enseignements.
- C3. La formation et les unités de recherche auxquelles elle est adossée mettent en place, à l'intention des étudiants, un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation par la recherche.
- C4. La formation inclut une formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie.
- C5. La formation à et par la recherche incluse dans la formation s'appuie sur les services de documentation, en matière de contribution de leurs personnels aux contenus de formation, d'acquisition de ressources, d'accès des étudiants à celles-ci.

Référence 4 : La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation.

- C1. La formation prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus, en cohérence avec sa fiche RNCP*. Elle associe les acteurs sociaux, économiques et culturels à cette démarche, et valorise auprès d'eux les compétences auxquelles elle forme.
- C2. La formation associe les acteurs sociaux, économiques et culturels à ses activités pédagogiques.
- C3. La formation définit sa politique en matière d'alternance et de formation continue, en lien avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.
- C4. La formation prépare à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat au cours du cursus.

DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Quatre références (5 à 8) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier l'organisation pédagogique de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer son incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 5 : La formation met en œuvre les contenus et les méthodes pédagogiques adaptés aux compétences visées.

- C1. La formation définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus d'enseignement, ses méthodes pédagogiques et ses méthodes d'évaluation des acquis des étudiants, dans une approche favorisant l'alignement pédagogique*. Elle appuie sa démarche sur une approche programme* et sur une approche par compétences*.
- C2. La formation valorise les compétences acquises par ses étudiants dans le cursus ou en dehors de celui-ci.

Référence 6 : La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques.

- C1. La formation diversifie ses méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite de ses étudiants, le cas échéant en participant aux actions prévues par les projets du PIA et de France 2030.
- C2. La formation propose des modalités variées d'enseignement, dont des enseignements entièrement ou partiellement à distance, pour faciliter l'accueil et l'accompagnement de ses différents publics.
- C3. La formation s'appuie sur des types variés d'espaces d'enseignement, en cohérence avec ses objectifs et ses modalités d'enseignement et d'évaluation.

Référence 7 : Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour son ouverture effective à l'international.

- C1. La formation permet à ses étudiants d'acquérir des compétences linguistiques utiles à leur insertion professionnelle ou à leur poursuite d'études, en particulier à l'international, à travers l'enseignement des langues étrangères et en langue étrangère, et à travers des certifications.
- C2. La formation inclut, outre l'enseignement des langues étrangères, des dispositifs de préparation à la mobilité entrante et sortante de ses étudiants.

Référence 8 : Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour son ouverture effective aux publics de la formation continue et en alternance.

- C1. La formation permet l'accès effectif des publics de la formation continue ou en alternance par la mise en place de modalités adaptées pour leur accueil, leur encadrement et de leurs besoins de formation.
- C2. La formation développe, dans son périmètre, une offre spécifique pour les publics de la formation continue, appuyée sur une ingénierie de formation* adaptée.

DOMAINE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION

Trois références (9 à 11) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier les résultats de la formation, tels qu'ils se traduisent dans les parcours de ses différents publics et au regard de son attractivité, de sa performance et de sa pertinence. Il s'agit également d'évaluer la façon dont elle en assure le suivi et propose des évolutions, au regard de ses objectifs.

Référence 9 : La formation veille à la qualité de l'aide à l'orientation et du recrutement de ses étudiants, ainsi qu'à son attractivité auprès de ses différents publics.

- C1. Les dispositifs d'information sur la formation, mis en place par l'établissement ou par la formation, contribuent à la bonne connaissance et à l'attractivité de celle-ci, ainsi qu'à la qualité de l'aide à l'orientation et du recrutement de ses différents types de publics en début et au cours de la formation.
- C2. La formation mesure son attractivité en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics, en début et au cours de la formation.

Référence 10 : La formation veille à la qualité de la réussite de ses étudiants.

- C1. La formation veille à la qualité de la réussite de ses étudiants, en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement de leurs études, et en s'appuyant sur l'analyse de l'évolution de leurs taux de réussite et de l'impact de ces dispositifs sur ceux-ci.

Référence 11 : La formation veille à la qualité de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études de ses diplômés, au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi.

- C1. La formation veille à la qualité du devenir de ses diplômés, en s'appuyant sur l'analyse tant des résultats de leur insertion professionnelle que de la nature de leur poursuite d'études, à partir des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes.

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Deux références (12 et 13) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier le pilotage et le dispositif d'amélioration continue de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer leur incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi et propose des évolutions, au regard de ses objectifs.

Référence 12 : La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

- C1. La politique de ressources humaines de l'établissement, en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités pédagogiques, tient compte des besoins d'encadrement de la formation et contribue à dynamiser celle-ci.
- C2. Des membres de l'équipe pédagogique de la formation effectuent des mobilités internationales et créent les conditions pour l'accueil d'enseignants invités, pour contribuer à son ouverture internationale.
- C3. Des membres de l'équipe pédagogique bénéficient d'un soutien, d'un accompagnement et/ou de formations au métier d'enseignant, et assurent l'essaimage de leurs pratiques pédagogiques au sein de l'équipe.
- C4. La formation assure le suivi et la maîtrise de sa soutenabilité, en s'appuyant sur des indicateurs et des outils de mesure du coût des formations.
- C5. Le pilotage de la formation s'inscrit dans un fonctionnement cohérent et efficace des formations en respectant la répartition des compétences entre les différents niveaux de pilotage (instances, composantes, départements, etc.) de l'établissement.

Référence 13 : La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue.

- C1. La formation organise l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants, et prend en compte les résultats de cette évaluation dans son évolution.

- C2. La formation dispose d'un conseil de perfectionnement, ou d'une instance en tenant lieu, comprenant notamment des étudiants et des personnalités extérieures à la formation, et qui se réunit périodiquement pour analyser ses résultats et contribuer à son évaluation interne.